

Montréal, le 4 juin 2020

**Par courriel**

**À : Toutes les entités visées**

**Objet : Décision D-2020-056 rendue dans le dossier R-4082-2019**

---

Madame,  
Monsieur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a rendu sa décision [D-2020-056](#) dans le cadre du dossier R-4082-2019 (*Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au fonctionnement des relais pendant les oscillations de puissance stables*).

Dans cette décision, la Régie juge que les modifications de l'Annexe Québec de la norme PRC-026-1, dans leur version française et anglaise, sont conformes aux décisions [D-2020-036](#) et [D-2020-036R](#).

La Régie mettra à jour la section surveillance de son site internet afin de tenir compte des conclusions de la décision.

Pour toute information, il vous est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel électronique :

**Le Secrétaire**

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : (514) 873-2452 ou sans frais 1-888-873-2452

Courriel : [secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca](mailto:secretariat-PSCAQ@regie-energie.qc.ca)

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Véronique Dubois', with a stylized flourish at the end.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml